

Conditions Générales de Vente

Mises à jour le 20/08/2025

Préambule

La Société À Responsabilité Limitée (SARL) AEcademy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 910 328 426 R.C.S. Toulon, au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est situé 380 boulevard Pierre Loti, 83130 La Garde, exerce son activité en qualité d'organisme de formation professionnelle.

AEcademy est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) 93830669883 auprès du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'organisme est également certifié Qualiopi au titre des actions de formation, certification valable du 25 mars 2025 au 24 mars 2028, dans la continuité de la certification obtenue depuis le 25 mars 2022 (certificat n° 2527 OF Ind 2).

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les règles applicables à l'ensemble des prestations de formation proposées par AEcademy, qu'elles soient dispensées en présentiel, à distance (e-learning, classes virtuelles, visioconférences) ou en format hybride.

Les formations peuvent être financées par différents dispositifs, notamment :

- le Compte Personnel de Formation (CPF),
- les financements par entreprise, OPCO, France Travail,
- ou le paiement direct par les stagiaires (autofinancement).

Il est expressément précisé que, pour les inscriptions réalisées via la plateforme « Mon Compte Formation » (www.moncompteformation.gouv.fr), gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, dans le cadre d'un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de ladite plateforme s'appliquent prioritairement. Les présentes CGV s'appliquent en complément pour les aspects non expressément couverts par les règles de la plateforme Mon Compte Formation, ainsi qu'en intégralité pour toutes les autres modalités de financement hors CPF.

Toute commande de formation implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, des présentes CGV par le Client et/ou le Stagiaire.

Il est par ailleurs rappelé que :

- AEcademy est une société privée, indépendante de toute administration publique française (Urssaf, INSEE, Impôts, France Travail, etc.) et du site gouvernemental www.moncompteformation.gouv.fr.

- AEdcademy n'exerce en aucun cas une activité de consultation juridique, fiscale, sociale, comptable ou notariale. Conformément à la réglementation (loi du 31 décembre 1971 modifiée et loi du 31 décembre 1990), les formations dispensées par AEdcademy ne sauraient se substituer aux conseils d'un avocat, d'un expert-comptable, d'un notaire ou de toute autre profession réglementée habilitée.
- En utilisant les services et formations proposés par AEdcademy, le Stagiaire reconnaît avoir suivi une formation pédagogique en lien avec la création et la gestion d'entreprise, et non une consultation personnalisée de nature juridique, fiscale ou comptable.
- Il appartient au Stagiaire, après la formation, de s'acquitter personnellement de ses obligations fiscales, sociales et administratives en lien avec la création et la gestion de son entreprise. AEdcademy ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel manquement du Stagiaire à ces obligations légales.

Article 1 – Définitions

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »), les termes suivants auront la signification définie ci-dessous, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

- « **Organisme de formation** » : désigne la société AEdcademy, SARL immatriculée au RCS de Toulon sous le n° 910 328 426, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 93830669883, et certifiée Qualiopi.
- « **Client** » : désigne toute personne physique ou morale procédant à l'achat d'une formation auprès d'AEdcademy, qu'il agisse en tant que particulier, entreprise, association, organisme financeur (OPCO, France Travail, etc.) ou toute autre entité.
- « **Stagiaire** » : désigne la personne physique qui participe effectivement à l'action de formation, qu'elle soit ou non le Client signataire.
- « **Formations** » : désigne l'ensemble des prestations pédagogiques proposées par AEdcademy, qu'elles soient dispensées en présentiel, à distance (visioconférence, téléphone), en e-learning (via la plateforme dédiée) ou selon un format mixte (« blended learning »).
- « **Certification** » : désigne une certification professionnelle enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences, notamment la certification RS7005 « Conduire un projet de création de micro-entreprise », pour laquelle AEdcademy intervient en tant qu'organisme préparateur, la certification finale étant délivrée par l'organisme certificateur partenaire.
- « **Convention de formation** » : document contractuel conclu entre AEdcademy et une personne morale (entreprise, association, collectivité, organisme financeur) précisant les conditions de réalisation de l'action de formation.
- « **Contrat de formation professionnelle** » : document contractuel conclu entre AEdcademy et une personne physique finançant à titre individuel sa formation, en application des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

- « **Conditions Particulières** » : désigne tout document contractuel signé entre les parties (devis, convention ou contrat de formation), précisant les modalités spécifiques d'une prestation (programme, durée, prix, financement).
- « **Tiers financeur** » : désigne tout organisme ou entité prenant en charge tout ou partie du financement d'une formation (OPCO, France Travail, entreprises, collectivités, CPF via la Caisse des Dépôts, etc.).
- « **OPCO** » (**Opérateurs de Compétences**) : organismes agréés chargés d'accompagner la formation professionnelle, notamment par la prise en charge financière des formations.
- « **Plateforme Mon Compte Formation** » : désigne le site officiel www.moncompteformation.gouv.fr géré par la Caisse des Dépôts, permettant le financement d'actions de formation via le Compte Personnel de Formation (CPF).
- « **E-learning** » : désigne une modalité de formation ouverte et à distance réalisée via une plateforme numérique sécurisée, incluant des supports pédagogiques en ligne, des exercices, et un suivi pédagogique.
- « **Présentiel** » : désigne une modalité de formation réalisée physiquement dans un lieu déterminé (locaux de l'organisme, locaux du client ou lieux tiers loués).
- « **Blended learning** » : désigne une modalité de formation combinant des séquences de formation en e-learning et des séances en présentiel ou en distanciel synchrone.
- « **Attestation de fin de formation** » : document délivré par AEcademy au terme de chaque action de formation, mentionnant les objectifs, la durée et la nature de l'action suivie, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.
- « **Utilisateur** » : toute personne naviguant sur le site internet www.aecademy.fr, qu'elle soit ou non inscrite à une formation.
- « **Force majeure** » : événement échappant au contrôle des parties, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles (ex. : catastrophes naturelles, pannes réseau massives, grèves générales, pandémie, etc.).
- « **Reste à charge** » : part du prix de la formation due directement par le Client/Stagiaire après déduction des financements externes (OPCO, CPF, etc.).

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société AEcademy, SARL au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 910 328 426, dont le siège social est situé 380 boulevard Pierre Loti – 83130 La Garde, organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93830669883 et certifié Qualiopi, et toute personne physique ou morale (ci-après le « Client » ou le « Stagiaire ») sollicitant une prestation de formation professionnelle continue (ci-après les « Formations »).

Les Formations dispensées par AEcademy relèvent de l'article L. 6313-1 du Code du travail et s'adressent :

- aux particuliers finançant eux-mêmes leur formation,

- aux personnes bénéficiant d'un financement par un tiers (employeur, OPCO, France Travail, CPF, autres financeurs),
- aux entreprises et organismes inscrivant leurs collaborateurs.

Il est précisé que :

- Pour les inscriptions via le Compte Personnel de Formation (CPF) sur la plateforme « Mon Compte Formation » gérée par la Caisse des Dépôts, les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de ladite plateforme s'appliquent prioritairement.
- Les présentes CGV s'appliquent en complément pour les aspects non prévus par la plateforme Mon Compte Formation dans ses CGU/CGV.
- En cas de divergence ou de contradiction entre les présentes CGV et les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de la plateforme « Mon Compte Formation », les règles de ladite plateforme prévalent. Les présentes CGV s'appliquent uniquement à titre complémentaire pour les aspects non couverts.
- Pour tout autre mode de financement, les présentes CGV s'appliquent intégralement.

Toute commande ou inscription à une Formation emporte acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le Client et/ou Stagiaire.

AEcademy se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur au jour de la signature du contrat, du devis ou de l'inscription via le site www.aecademy.fr.

Article 3 – Modalités d'inscription et contractualisation

Préalablement à toute inscription, AEcademy met en œuvre un processus de recueil et d'analyse des besoins (questionnaire préalable, entretien ou équivalent) afin de vérifier l'adéquation entre les attentes du Stagiaire et les objectifs de la formation, conformément aux exigences du référentiel Qualiopi.

Le Client et/ou Stagiaire reste néanmoins seul responsable de l'exactitude des informations communiquées et du choix définitif de la formation suivie.

3.1 – Entreprises et organismes financeurs

L'inscription est prise en compte à compter de la réception par AEcademy du devis ou de la proposition commerciale dûment signée par le Client, ou de la convention de formation signée en deux exemplaires et revêtue du cachet de l'organisation.

Le Client s'engage à transmettre avant le démarrage de la formation l'accord écrit de prise en charge émanant de l'organisme financeur (OPCO, France Travail, etc.).

À défaut de réception dudit accord dans les délais, les frais de formation seront intégralement facturés au Client, qui en restera seul redevable.

3.2 – Particuliers

L'inscription des particuliers s'effectue via un contrat de formation professionnelle établi conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

Le Stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de frais.

Toutefois, si le Stagiaire souhaite que la formation débute avant l'expiration de ce délai, il doit en faire la demande expresse et signer une attestation de renonciation à son droit de rétractation.

Les modalités et conditions de rétractation sont précisées à l'article 8 des présentes CGV.

3.3 – Inscription via le Compte Personnel de Formation (CPF)

Les inscriptions effectuées via la plateforme Mon Compte Formation (www.moncompteformation.gouv.fr) sont exclusivement régies par les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de ladite plateforme. Les présentes CGV s'appliquent uniquement pour les aspects non expressément couverts par les règles de la plateforme.

3.4 – Convocation et informations pratiques

Une convocation est adressée au Stagiaire par courrier électronique (ou, à titre exceptionnel, par courrier postal) au minimum 7 jours avant le début de la formation. Cette convocation précise :

- les dates et modalités pratiques de la formation (présentiel, visio, e-learning),
- les horaires applicables (le cas échéant),
- les coordonnées du formateur ou de la personne référente.

En cas d'inscription tardive, la convocation est envoyée sans délai excessif.

3.5 – Conditions financières lors de l'inscription

Pour les particuliers qui autofinancent leur formation, un acompte de 30 % du prix total de la formation est exigé dans les 48 heures suivant la signature du contrat.

Le solde doit être réglé au plus tard dans le mois qui suit la fin de la formation, sauf accord particulier.

Les moyens de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque, ou, le cas échéant, paiement échelonné via un partenaire de financement agréé.

Les entreprises et organismes financeurs règlent les frais selon les modalités prévues dans la convention ou le devis validé.

3.6 – Validation définitive de l'inscription

L'inscription n'est considérée comme définitivement validée qu'après réception par AEcademy de l'ensemble des documents contractuels signés (contrat ou convention) et, le cas échéant, de l'accord de financement. AEcademy envoie alors au Client ou au Stagiaire une confirmation écrite d'inscription (par email ou tout autre moyen équivalent).

3.7 – Attestation de fin de formation

À l'issue de chaque action de formation, AEcademy remet au Stagiaire une attestation de fin de formation, indiquant la nature, la durée et, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis. Cette attestation est également transmise au Client (dans le cas d'une prise en charge par une entreprise ou un organisme financeur).

Article 4 – Tarifs et facturation

4.1 – Tarifs applicables

Les prix des formations proposées par AEcademy sont indiqués en euros et sont exonérés de TVA, conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande, tels qu'indiqués sur le site internet de l'organisme, sur le devis, la convention ou le contrat de formation.

AEcademy se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Toutefois, les formations commandées sont facturées au tarif en vigueur au moment de la validation de l'inscription.

4.2 – Facturation selon le mode de financement

- **Financement CPF via Mon Compte Formation** : lorsque l'inscription est réalisée via la plateforme Mon Compte Formation (MCF), la gestion administrative, financière et comptable relève exclusivement de la Caisse des Dépôts. Aucune facturation directe n'est émise par AEcademy au Stagiaire. Les conditions de règlement et de remboursement sont celles définies par la plateforme MCF.

- **Financement par un tiers (OPCO, France Travail, entreprise, etc.)** : la facture est émise directement à l'organisme financeur, sous réserve que l'accord écrit de prise en charge ait été transmis à AEcademy avant le début de la formation. À défaut, le Client demeure responsable du paiement intégral de la facture.
- **Financement personnel** : la facture est émise au nom du Stagiaire. Le règlement s'effectue conformément aux modalités définies dans le contrat de formation (paiement comptant ou échelonné).

4.3 – Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque, ou toute solution de paiement en ligne proposée par AEcademy.

Les particuliers peuvent, sous conditions, bénéficier d'un paiement échelonné, dont les modalités sont précisées dans le contrat de formation.

Pour les entreprises et organismes financeurs, sauf stipulation particulière, les factures sont payables à réception et au plus tard dans un délai de 30 jours calendaires à compter de leur émission.

4.4 – Retard de paiement

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur majoré de 10 points, sans qu'un rappel soit nécessaire,
- le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, uniquement pour les débiteurs professionnels.

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, AEcademy pourra réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

4.5 – Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement partiel ou total d'une échéance, AEcademy se réserve le droit de :

- suspendre l'accès du Stagiaire à la formation,
- refuser toute nouvelle inscription,
- exiger immédiatement le règlement de la totalité des sommes dues, sauf cas de financement via CPF régi exclusivement par la plateforme Mon Compte Formation.

Article 5 – Conditions financières et droit de rétractation

5.1 – Droit de rétractation applicable aux particuliers

Conformément aux articles L.6353-5 et suivants du Code du travail et aux dispositions du Code de la consommation applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement :

- Tout particulier signataire d'un contrat de formation professionnelle bénéficie d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la signature du contrat.
- L'exercice du droit de rétractation se fait par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à AEcademy ou par email à l'adresse suivante : contact@aecademy.fr.

Si le stagiaire a expressément demandé à débiter la formation avant l'expiration de ce délai, il reconnaît renoncer à son droit de rétractation et signe à cet effet une attestation de renonciation au délai de rétractation pour cause de démarrage anticipé de la formation. Dans ce cas, les prestations dispensées seront dues.

Spécificité des formations e-learning

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, lorsque leur exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Ainsi, dans le cas d'une formation en e-learning, la première connexion du Stagiaire à la plateforme pédagogique vaut démarrage effectif de la prestation et entraîne la perte immédiate du droit de rétractation.

En conséquence, à compter de cette première connexion, aucune demande de remboursement ou d'annulation ne pourra être acceptée, y compris si la durée totale d'accès à la plateforme n'est pas arrivée à son terme.

5.2 – Cas des entreprises et financements par un tiers (OPCO, France Travail, autres)

Le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne s'applique pas aux conventions conclues entre professionnels (ex : entreprise cliente finançant une formation pour ses salariés).

Les conditions d'annulation ou de dédit sont alors régies par les dispositions contractuelles et par les présentes CGV (voir Article 8 – Annulation, report et dédit).

5.3 – Cas spécifique du CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour les inscriptions réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, les conditions de rétractation, annulation et remboursement applicables sont celles définies par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), gestionnaire du dispositif.

En cas d'abandon sans motif légitime dûment reconnu par la CDC (force majeure, maladie, maternité, etc.) :

- Les droits CPF mobilisés par le stagiaire sont consommés et ne peuvent être recredités.
- AEcademy ne peut en aucun cas facturer directement au stagiaire la partie financée par le CPF.
- En cas de reste à charge complémentaire financé directement par le stagiaire lors de l'inscription via son espace sur la plateforme Mon Compte Formation, ce montant reste intégralement dû, y compris en cas d'abandon ou de refus de prise en charge partielle par la CDC.

5.4 – Remboursements

En cas d'exercice régulier du droit de rétractation dans les délais légaux, toutes les sommes éventuellement perçues sont intégralement remboursées dans un délai maximal de 14 jours.

En dehors des cas prévus ci-dessus, aucun remboursement ne pourra être exigé par le Client ou le Stagiaire, sauf disposition contraire expresse prévue dans les présentes CGV.

Article 6 – Prise en charge par un tiers (OPCO, CPF, France Travail, autres financeurs)

6.1 – Principe général

Lorsqu'une formation est financée, en tout ou partie, par un organisme tiers (OPCO, employeur, France Travail, Région, autres collectivités ou dispositifs publics, FAF, CPF, etc.), le Client ou le Stagiaire reste seul responsable :

- de vérifier l'éligibilité de la formation auprès du financeur concerné ;
- de déposer la demande de prise en charge dans les délais requis ;
- de transmettre à AEcademy, avant le premier jour de la formation, la confirmation écrite d'accord de financement (notification, attestation, accord officiel, etc.).

À défaut de réception de ce document, les frais de formation sont intégralement facturés au Client ou au Stagiaire.

6.2 – Refus ou prise en charge partielle

En cas de refus total ou partiel de financement (par exemple, pour cause d'absence, abandon ou dossier rejeté), le solde non financé reste intégralement dû par le Client ou le Stagiaire.

AEcademy se réserve le droit d'émettre directement une facture pour ce montant.

6.3 – Cas spécifique du CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour les inscriptions réalisées via la plateforme Mon Compte Formation (www.moncompteformation.gouv.fr), gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de la plateforme s'appliquent prioritairement.
- Une participation financière forfaitaire obligatoire, dont le montant est fixé par décret en vigueur à la date d'inscription (102,23 € TTC en 2025), doit être réglée par le titulaire du CPF directement auprès de la plateforme. Cette participation :
 - est due indépendamment du montant des droits CPF disponibles ;
 - est perçue par la plateforme, sans intervention d'AEcademy ;
 - n'est pas remboursable par l'Organisme de formation.
- Exonérations : certains publics peuvent en être dispensés (demandeurs d'emploi, abondements complémentaires par un financeur, etc.).
- Remboursement : en cas d'annulation ou rejet du dossier, le stagiaire peut en demander le remboursement uniquement via son espace personnel Mon Compte Formation auprès de la Caisse des Dépôts.

En cas d'abandon de la formation par le Stagiaire, AEcademy ne perçoit que les sommes réglées par la Caisse des Dépôts conformément aux règles de Mon Compte Formation. Aucun complément ne peut être réclamé directement au Stagiaire, sauf pour un éventuel reste à charge hors CPF volontairement accepté par le Stagiaire lors de l'inscription.

6.4 – Financement par une entreprise ou un OPCO

Lorsqu'une entreprise inscrit un ou plusieurs de ses salariés :

- l'inscription est validée à réception du devis ou de la convention signée par l'entreprise ;
- la facture est émise au nom de l'entreprise ;
- en cas de non-prise en charge ou de prise en charge partielle par l'OPCO (par exemple en raison d'absences, d'abandon ou d'erreurs administratives), le solde non

financé reste intégralement à la charge de l'entreprise, du client ou du stagiaire selon les cas.

6.5 – Financement par un Fonds d'Assurance Formation (FAF : AGEFICE, FAFCEA, FIF PL, etc.)

Lorsqu'un Stagiaire bénéficie d'une prise en charge par un FAF :

- AEcademy facture directement le Stagiaire, qui règle le coût de la formation selon les modalités prévues au contrat ;
- le Stagiaire dépose lui-même son dossier de demande de prise en charge et, en cas d'acceptation, perçoit directement le remboursement de son FAF, dans la limite de ses droits et plafonds.

Le Stagiaire reconnaît que le remboursement par le FAF n'est jamais automatique ni garanti. Si le FAF refuse tout ou partie du financement (plafond atteint, dossier incomplet, absence de cotisations, etc.), le solde reste intégralement à la charge du Stagiaire.

AEcademy s'engage à remettre au Stagiaire les documents nécessaires (convention, programme, attestation de présence, facture acquittée, certificat de réalisation, etc.) pour l'aider à constituer son dossier, sans que cela n'engage sa responsabilité sur la décision finale du FAF.

AEcademy ne peut donc être tenu responsable par le Stagiaire en cas de refus de prise en charge ou de financement partiel par le FAF. Dans tous les cas, le Stagiaire restera intégralement redevable des sommes dues, conformément au devis accepté ou au contrat de formation professionnelle signé, en cas de refus de prise en charge ou de prise en charge partielle par le FAF.

6.6 – Abandon, absence ou interruption

En cas d'abandon, d'absence non justifiée ou d'interruption anticipée de la formation :

- si le financeur refuse tout ou partie du financement pour ces motifs, le Client ou le Stagiaire reste redevable du montant correspondant, sauf dispositions contraires propres au CPF (cf. 6.3) ;
- les conditions financières prévues à l'Article 8 (Annulation, report et dédit) s'appliquent également.

6.7. Responsabilité

AEcademy ne peut être tenue responsable :

- d'un refus, retard ou erreur administrative imputable au financeur ou au Client/Stagiaire ;
- du rejet ou du non-remboursement de la participation CPF par la Caisse des Dépôts.

La responsabilité de l'Organisme de formation est strictement limitée à la bonne exécution des prestations pédagogiques définies dans le contrat ou la convention de formation.

Article 7 – Déroulement des formations

7.1 – Modalités pédagogiques

Les formations dispensées par AEcademy peuvent se dérouler :

- à distance en e-learning, via une plateforme numérique sécurisée accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- en distanciel synchrone (visioconférence) via un outil adapté (Zoom, Google Meet ou équivalent) pour des rendez-vous individuels ou collectifs ;
- en « blended learning », combinant e-learning et distanciel synchrone ou présentiel ;
- en présentiel, dans les locaux d'AEcademy ou dans tout local tiers mis à disposition.

En cas de formation à distance en e-learning, les accès à la plateforme numérique sont valables :

- pendant une durée minimale de 2 mois pour les accès aux plateformes partenaires ;
- pendant une durée minimale de 6 mois pour la plateforme e-learning développée par AEcademy, accessible via <https://aecademy.fr/connexion-secur-stagiaire/>.

Les modalités pédagogiques applicables sont précisées au client et/ou au stagiaire avant l'inscription ainsi que dans les documents contractuels.

AEcademy se réserve le droit d'adapter les modalités pédagogiques (distanciel/présentiel, rythme, outils utilisés) afin d'assurer la continuité et la qualité de la formation.

7.2 – Convocation et documents remis

Le Stagiaire reçoit, au plus tard 7 jours avant le début de la formation (sauf cas particuliers), par courriel ou, sur demande, par courrier postal :

- une convocation précisant les dates, horaires, modalités pratiques et coordonnées de connexion ou d'accueil ;
- le programme de formation ;
- les conditions d'accès à la plateforme e-learning, à la visioconférence ou à la salle de formation ;
- le règlement intérieur de l'organisme de formation.

Par exception, les identifiants de connexion à la plateforme d'e-learning seront fournis au plus tard le premier jour de la session de formation.

7.3 – Obligations du Stagiaire

Le Stagiaire s'engage à :

- respecter le règlement intérieur ;
- suivre la formation avec assiduité et ponctualité ;
- réaliser les exercices, mises en situation et productions demandées ;
- respecter les horaires des rendez-vous planifiés avec les formateurs ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres participants et intervenants.

En outre, le Stagiaire s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour lors de son inscription et pendant toute la durée de la formation et de sa relation avec AEcademy. Toute transmission de documents falsifiés ou d'informations erronées engage sa responsabilité civile et pénale et peut justifier l'exclusion immédiate de la formation sans remboursement.

De même, toute tentative de fraude, de falsification de documents (attestations, justificatifs, certificats), ou de contournement des procédures officielles (examen de certification, financement via un organisme tiers, utilisation abusive du CPF) pourra entraîner l'exclusion immédiate de la formation, sans remboursement, et pourra donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

Lorsque la formation suivie prépare à une certification, le stagiaire s'engage à se présenter à une session d'examen dans un délai maximum de 45 jours suivant la fin de sa formation, et à tout mettre en œuvre pour obtenir la certification visée. En cas d'échec, il lui est recommandé de se représenter à une nouvelle session d'examen, dans les conditions prévues par le certificateur partenaire.

Le non-respect de ces obligations pourra entraîner l'application des procédures disciplinaires et d'éventuelles sanctions prévues dans le Règlement Intérieur de l'organisme de formation, accessible sur le site internet d'AEcademy et transmis au stagiaire avant le début de la formation. AEcademy se réserve notamment le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, tout Stagiaire dont le comportement perturberait gravement le déroulement de la formation ou contreviendrait au règlement intérieur de l'organisme ou de l'établissement d'accueil.

7.4 – Assiduité et émargement

L'assiduité constitue une condition essentielle de validation de la formation et de la prise en charge éventuelle par un financeur (CPF, OPCO, FAF, etc.).

Elle est attestée par :

- **en e-learning** : les relevés de connexion (également appelés « logs »), la progression dans les modules et les activités réalisées sur la plateforme ;
- **en visioconférence** : les relevés de connexion et, le cas échéant, une feuille d'émargement électronique ou une feuille d'émargement signée manuscritement ;
- **en présentiel** : la signature d'une feuille d'émargement pour chaque demi-journée.

Ces justificatifs sont indispensables pour valider l'assiduité et conditionnent, le cas échéant, la prise en charge financière de la formation par un organisme tiers (CPF, OPCO, FAF, etc.).

Une attestation de fin de formation est délivrée au Stagiaire à l'issue de la formation, reflétant uniquement le suivi effectif de la formation. En cas d'abandon ou de suivi partiel de la formation, l'attestation de fin de formation mentionne expressément le taux de complétion de la formation.

7.5 – Assistance technique et pédagogique

AEcademy assure :

- une assistance technique (accès à la plateforme et aux outils de visio), joignable par email ou téléphone aux horaires ouverts ;
- une assistance pédagogique par un formateur référent, via des rendez-vous individuels, échanges par mail et suivi personnalisé.

AEcademy assure l'assistance technique 5j/7, du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 18h, et à fournir une réponse dans un délai maximum de 48h ouvrées.

Concernant l'assistance pédagogique, le stagiaire pourra solliciter des RDV en visioconférence ou par téléphone avec son formateur référent (« mentor »), dans les mêmes créneaux horaires que pour l'assistance technique.

En cas d'incident technique imputable à AEcademy, une solution de remplacement sera proposée (réouverture d'accès, report de rendez-vous, mise à disposition de supports alternatifs, etc.). AEcademy ne saurait toutefois être tenue responsable des défaillances et/ou interruptions liées au matériel, aux logiciels ou à la connexion Internet du Stagiaire, qui relèvent de sa propre responsabilité.

Article 8 – Annulation, report, dédit et droit de rétractation

8.1 – Annulation ou report du fait d'AEcademy

AEcademy se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est pédagogiquement insuffisant ou en cas d'empêchement majeur.

Dans ce cas, AEcademy proposera au Client ou au Stagiaire :

- soit le report de la session à une date ultérieure,
- soit l'émission d'un avoir valable 12 mois sur une autre formation du catalogue,
- soit le remboursement des sommes déjà perçues.

8.2 – Annulation, report ou dédit du fait du Client ou du Stagiaire

8.2.1 – Clients particuliers (hors CPF et hors entreprise)

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat ou de l'acceptation du devis pour exercer son droit de rétractation, sans frais ni motif.

Ce droit ne peut toutefois plus être exercé si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai, à la demande expresse du Client, avec renonciation écrite à son droit de rétractation.

Dans le cas spécifique des formations en e-learning, il est expressément rappelé que la première connexion du Stagiaire à la plateforme en ligne constitue un début de prestation irrévocable, au sens de l'article L.221-28 du Code de la consommation. À compter de cette première connexion, le Stagiaire renonce définitivement à tout droit de rétractation, d'annulation ou de remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Après expiration du délai de rétractation, toute annulation entraîne la facturation de frais selon le barème suivant (sauf cas de force majeure) :

- Plus de 10 jours ouvrés avant le démarrage : pas de frais ;
- Entre 6 et 9 jours ouvrés : 30 % du coût total de la formation ;
- Entre 1 et 5 jours ouvrés : 50 % du coût total de la formation ;
- Après le démarrage : 100 % du coût total de la formation (incluant le prorata temporis des heures suivies + indemnité complémentaire).

Un report de la session peut être accordé une fois, sans frais, sous réserve d'un préavis minimum de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage.

8.2.2 – Clients entreprises ou OPCO

Toute demande d'annulation ou de report doit être notifiée par écrit (courrier ou email). En cas d'annulation hors délai (moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation), AEcademy appliquera le même barème que ci-dessus (30 % / 50 % / 100 %).

En cas de prise en charge partielle ou de refus de l'OPCO, le solde reste dû par l'entreprise.

8.2.3 – Clients financés via un FAF (AGEFICE, FAFCEA, FIF PL, etc.)

Le Stagiaire est directement redevable du coût de la formation auprès d'AEcademy. En cas d'annulation, les mêmes règles que pour les clients particuliers s'appliquent. Le refus ou la prise en charge partielle du FAF n'exonère pas le Stagiaire du paiement intégral des frais de formation.

8.2.4 – Clients financés via le CPF

Pour les inscriptions réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, ce sont exclusivement les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de la plateforme gérée par la Caisse des Dépôts qui s'appliquent en matière d'annulation, de report et de rétractation. AEcademy n'intervient pas dans la gestion des remboursements ou retenues effectuées par la plateforme.

8.3 – Cas de force majeure

En cas de force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), dûment justifiée par le Client, le Stagiaire ou AEcademy :

- aucune pénalité ni frais d'annulation ne sera appliqué,
- la session pourra être reportée sans frais à une date ultérieure, ou donnera lieu à l'émission d'un avoir valable 12 mois, utilisable sur toute autre formation du catalogue.

En cas d'empêchement définitif (hospitalisation longue durée, décès, cessation d'activité, etc.), seules les prestations effectivement dispensées seront facturées au prorata temporis.

Article 9 – Certification et évaluations

9.1 – Préparation à la certification

Certaines formations proposées par AEcademy préparent à une certification professionnelle enregistrée au Répertoire Spécifique ou au RNCP (par exemple RS7005 – Conduire un projet de création de micro-entreprise). Les certifications professionnelles peuvent être, dans certains cas, délivrées par un organisme certificateur externe.

Il est rappelé que, lorsque AEcademy n'est pas l'organisme certificateur et ne délivre pas directement la certification, l'organisation et la validation des examens relèvent exclusivement du certificateur, conformément à son règlement.

9.2 – Inscription à l'examen de certification

Le Stagiaire inscrit à une formation certifiante s'engage à :

- déposer son dossier de candidature et s'inscrire à une session d'examen dans les délais impartis par le certificateur (généralement dans les 45 jours suivant la fin de la formation),
- se présenter aux épreuves de certification selon les modalités fixées par le certificateur.

En cas d'échec, le stagiaire est invité à se représenter au moins une fois à l'examen de certification, sous réserve des conditions prévues par le certificateur. Une seule présentation

à l'examen de certification est incluse dans le prix payé. Dès lors qu'une nouvelle tentative de certification est effectuée, celle-ci pourra faire l'objet d'une facturation distincte, par AEcademy ou par l'organisme certificateur partenaire.

AEcademy accompagne le Stagiaire dans la constitution de son dossier et son inscription, sans toutefois pouvoir se substituer à lui.

9.3 – Spécificité du financement CPF

Dans le cadre d'une inscription via la plateforme Mon Compte Formation :

- la participation à l'examen de certification est obligatoire pour que la formation soit considérée comme validée par la Caisse des Dépôts,
- en cas de non-inscription ou d'absence injustifiée du Stagiaire à une session de certification, la Caisse des Dépôts peut refuser de financer la formation, ce qui peut entraîner une annulation ou une réduction de la prise en charge,
- AEcademy ne pourra en aucun cas facturer directement le Stagiaire pour compenser un refus ou une annulation de financement par la Caisse des Dépôts, sauf dans le cas où le Stagiaire aurait explicitement accepté un reste à charge complémentaire lors de son inscription.

9.4 – Évaluations en cours de formation

Toutes les formations dispensées par AEcademy donnent lieu à des évaluations pédagogiques, qui peuvent inclure :

- des quiz en ligne,
- des études de cas ou mises en situation,
- des productions écrites ou orales,
- des exercices pratiques liés aux objectifs pédagogiques.

Ces évaluations permettent de mesurer la progression et l'atteinte des objectifs définis au programme. Le stagiaire s'engage donc à effectuer ces évaluations pédagogiques tout au long de sa formation et une fois celle-ci terminée.

9.5 – Attestations et certificats

À l'issue de chaque formation :

- une attestation de fin de formation est remise au Stagiaire, précisant la nature, la durée et le taux de suivi effectif,
- en cas de suivi partiel ou d'abandon, l'attestation mentionne le niveau de réalisation,
- pour les formations certifiantes, un certificat de compétences professionnelles est délivré uniquement si le Stagiaire réussit l'examen de certification.

9.6 – Absence de garantie de réussite

AEcademy met en œuvre tous les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour accompagner le Stagiaire vers la réussite de sa formation et, le cas échéant, de sa certification.

Toutefois, la réussite à l'examen de certification dépend exclusivement de l'implication et des performances du Stagiaire. En conséquence, AEcademy ne saurait être tenue responsable d'un éventuel échec ou d'une non-délivrance de la certification.

Article 10 – Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

10.1 – Titularité des droits

Tous les supports pédagogiques, contenus numériques, vidéos, documents écrits, exercices, études de cas, outils, logiciels et, plus largement, tout élément transmis ou mis à disposition dans le cadre des formations (ci-après les « Supports ») sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Ils demeurent la propriété exclusive d'AEcademy et/ou de ses partenaires, qui conservent l'intégralité des droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

10.2 – Licence d'utilisation personnelle

Le Client ou le Stagiaire bénéficie, pendant la durée de la formation, d'un droit d'utilisation strictement personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, des Supports. Ce droit est accordé uniquement à des fins pédagogiques, pour les besoins propres de la formation suivie, et ne peut en aucun cas donner lieu à une diffusion ou exploitation extérieure.

10.3 – Clause spécifique e-learning

Dans le cas d'un accès à la plateforme e-learning d'AEcademy :

- les identifiants et codes d'accès fournis sont personnels, confidentiels et inaccessibles ;
- toute utilisation frauduleuse (partage d'identifiants, connexions multiples suspectes, accès depuis plusieurs adresses IP géographiquement incohérentes, etc.) entraînera la suspension immédiate et sans préavis de l'accès, sans remboursement ni report, et pourra donner lieu à des poursuites ;
- l'accès e-learning est réputé effectif dès la première connexion du Stagiaire à la plateforme ou à l'un de ses modules : cette connexion vaut reconnaissance que la prestation de formation a débuté ;

- la durée d'accès est limitée à celle prévue dans la convention ou le contrat de formation. Passé ce délai, l'accès est automatiquement clôturé ;
- sauf mention expresse contraire, les supports accessibles en ligne ne sont pas téléchargeables, et demeurent exclusivement consultables via la plateforme.

10.4 – Interdictions formelles

Le Client ou le Stagiaire s'interdit notamment de :

- reproduire, copier, enregistrer, filmer, diffuser ou partager tout ou partie des Supports ou des sessions de formation, sous quelque forme que ce soit ;
- contourner les dispositifs techniques de protection mis en place (téléchargement illicite, capture vidéo/écran, extraction des contenus) ;
- utiliser les Supports à des fins commerciales, de formation tiers ou de conseil professionnel extérieur ;
- porter atteinte, directement ou indirectement, à l'image, aux droits ou aux intérêts d'AEcademy et de ses partenaires.

10.5 – Sanctions et recours

En cas de violation des présentes dispositions :

- AEcademy pourra suspendre ou résilier l'accès du Stagiaire à la formation, sans préavis ni remboursement ;
- le Stagiaire ou le Client restera tenu au paiement intégral du prix de la formation, indépendamment de l'interruption de l'accès ;
- AEcademy se réserve le droit d'engager toute action civile ou pénale, notamment pour contrefaçon ou concurrence déloyale.

10.6 – Marques et logos

Les marques, logos, noms commerciaux et signes distinctifs appartenant à AEcademy ou à ses partenaires sont protégés par la législation en vigueur. Leur utilisation sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

Article 11 – Données personnelles

11.1 – Responsable de traitement

AEcademy, organisme de formation professionnelle, est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de ses activités de formation. Le Délégué à la Protection des Données est : M. Lucas NAVELIER.

11.2 – Finalités et bases légales du traitement

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- gestion administrative et pédagogique des inscriptions et des conventions/contrats de formation (base légale : exécution du contrat),
- suivi de la participation et évaluation des acquis (base légale : exécution du contrat),
- facturation, gestion comptable et obligations légales liées à la formation professionnelle (base légale : obligation légale),
- délivrance des attestations et certificats (base légale : exécution du contrat),
- transmission obligatoire à des organismes financeurs (CPF via la Caisse des Dépôts, OPCO, France Travail, FAF, etc.) dans le cadre du financement des actions de formation (base légale : obligation légale / intérêt public),
- communication d'informations sur les formations (base légale : intérêt légitime, sauf opposition).

11.3 – Destinataires des données

Les données personnelles sont destinées exclusivement :

- aux services internes d'AEcademy en charge de la gestion des formations,
- aux formateurs et intervenants pédagogiques,
- aux partenaires certificateurs (pour l'organisation et la délivrance des certifications),
- aux financeurs publics et privés (OPCO, France Travail, FAF, Caisse des Dépôts pour le CPF), lorsque cela est nécessaire.

11.4 – Hébergement et sous-traitance

Les données sont hébergées sur des serveurs sécurisés situés dans l'Union européenne.

AEcademy peut recourir à des prestataires techniques (hébergeur, plateforme e-learning, outils de visioconférence), agissant en qualité de sous-traitants, dans le respect du RGPD et sur la base de contrats conformes à l'article 28 du RGPD.

En cas de transfert hors UE, AEcademy s'assure que des garanties appropriées sont mises en place (clauses contractuelles types de la Commission européenne).

11.5 – Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités :

- pendant la durée de la relation contractuelle,
- puis archivées pendant 5 ans à compter de la fin de la formation pour des raisons légales et probatoires,

- certaines données peuvent être conservées plus longtemps si une obligation légale l'impose (comptabilité, obligations fiscales, obligations liées au CPF).

11.6 – Droits des personnes

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute personne dispose des droits suivants sur ses données :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit à l'effacement (« droit à l'oubli »),
- droit à la limitation du traitement,
- droit d'opposition,
- droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : contact@aecademy.fr.

Un justificatif d'identité pourra être demandé en cas de doute sur l'identité du demandeur.

11.7 – Prospection commerciale et démarchage

AEcademy peut adresser aux Utilisateurs du site www.aecademy.fr, aux Clients ou aux Stagiaires, des communications liées à l'organisation ou au suivi de la formation, ainsi que des offres commerciales ou newsletters. Conformément au RGPD, l'Utilisateur, le Client ou le Stagiaire peut s'opposer à tout moment à la réception de prospections commerciales en envoyant un email à contact@aecademy.fr.

En application de l'article L.223-2 du Code de la consommation, toute personne peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

Aucune donnée personnelle ne sera transmise à des partenaires commerciaux sans le consentement exprès du Client ou du Stagiaire.

11.8 – Transmission à des tiers et partenaires

Dans le cadre de la gestion des formations et conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), certaines données personnelles collectées par AEcademy peuvent être transmises, dans la stricte mesure nécessaire :

- à des prestataires techniques ou sous-traitants (hébergeurs, outils de gestion pédagogique, prestataires comptables), agissant uniquement pour le compte et sur instruction d'AEcademy, afin d'assurer l'exécution des prestations contractuelles ;
- à des partenaires institutionnels, certificateurs ou financeurs lorsque cette transmission est requise pour l'inscription, le financement ou la délivrance d'une certification professionnelle ;

- à la société affiliée Mon-AutoEntreprise.fr, exclusivement dans le cadre d'une mise en relation ou d'un accompagnement complémentaire directement lié à la formation suivie (par exemple pour la mise en oeuvre de l'accompagnement création offert une fois la formation en création d'entreprise terminée) ;
- et, le cas échéant, à des partenaires commerciaux, sous réserve du consentement exprès, libre et spécifique du Client ou du Stagiaire. En l'absence de ce consentement, aucune donnée ne sera transmise à des fins commerciales.

En aucun cas, les données personnelles ne font l'objet d'une vente à des tiers.

AEcademy s'assure contractuellement que tout tiers destinataire respecte la confidentialité, la sécurité et la législation applicable en matière de protection des données.

11.9 – Réclamations

En cas de difficulté liée au traitement de ses données personnelles, le Stagiaire ou le Client peut adresser une réclamation à AEcademy. En l'absence de réponse satisfaisante, il dispose du droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Article 12 – Accessibilité et inclusion

12.1 – Engagement général

AEcademy s'engage à favoriser l'égalité d'accès à ses formations et à prendre en compte, dans la mesure du possible, les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou présentant des contraintes particulières.

12.2 – Référent handicap

Conformément aux exigences Qualiopi, AEcademy a désigné un référent handicap, dont la mission est d'accompagner les stagiaires concernés et de proposer, en lien avec les formateurs et partenaires, les aménagements pédagogiques et techniques nécessaires.

Contact référent handicap : M. Thomas VERMEULE - contact@aecademy.fr - 0776085576.

12.3 – Aménagements possibles

Sous réserve de faisabilité technique et pédagogique, AEcademy pourra notamment mettre en place :

- une adaptation des supports de formation (polices agrandies, versions audio, sous-titres, etc.),
- des modalités d'évaluation aménagées,

- des horaires ou rythmes adaptés,
- l'accessibilité numérique via la plateforme e-learning (conformité progressive au RGAA – Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion numérique, AEcademy s'efforce de rendre progressivement sa plateforme e-learning conforme aux normes d'accessibilité définies par le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Toute difficulté d'accès rencontrée peut être signalée à l'adresse contact@aecademy.fr, afin qu'une solution alternative adaptée soit proposée dans un délai raisonnable.

12.4 – Limites et coordination externe

Lorsque les besoins nécessitent des aménagements qui dépassent les possibilités d'AEcademy, l'organisme orientera le stagiaire vers les partenaires et structures compétentes (AGEFIPH, FIPHFP, associations spécialisées, etc.).

Article 13 – Responsabilité

13.1 – Nature de l'engagement de l'organisme

AEcademy s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, techniques et organisationnels nécessaires à la bonne exécution des formations, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Il est expressément convenu qu'AEcademy est tenue à une obligation de moyens et non de résultat. En particulier, AEcademy ne garantit pas la réussite du Stagiaire aux évaluations ou aux certifications, lesquelles dépendent exclusivement de son implication personnelle.

13.2 – Limites de responsabilité

La responsabilité d'AEcademy ne saurait être engagée en cas de :

- défaillance, dysfonctionnement ou incompatibilité technique relevant du matériel, des logiciels ou de la connexion Internet du Stagiaire ;
- indisponibilité temporaire du site www.aecademy.fr, de la plateforme e-learning ou des outils de visioconférence pour des raisons de maintenance, de mise à jour ou de force majeure ;
- utilisation non conforme, négligente ou frauduleuse des identifiants d'accès par le Stagiaire ou un tiers ;
- absence, retard, abandon ou manque d'assiduité du Stagiaire.

En cas d'incident technique imputable à AEcademy, l'organisme mettra en œuvre, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (réouverture d'accès, report de rendez-vous, mise à disposition de supports alternatifs, etc.).

En outre, AEcademy n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'objets ou documents confiés.

13.3 – Sécurité informatique

AEcademy met en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées afin de protéger ses systèmes d'information et ses plateformes pédagogiques.

Le Stagiaire s'engage à utiliser les outils numériques (plateforme e-learning, visioconférence, espace personnel) de manière sécurisée et à ne pas :

- tenter d'accéder sans autorisation à d'autres espaces que les siens,
- introduire de virus, malwares ou tout programme nuisible,
- détourner les fonctionnalités des plateformes.

Toute violation de ces règles pourra entraîner la suspension immédiate de l'accès aux services, sans remboursement, ainsi que des poursuites civiles et/ou pénales.

13.4 – Exclusion des dommages indirects

En toute hypothèse, la responsabilité globale d'AEcademy est strictement limitée au montant effectivement payé par le Client ou le Stagiaire pour la formation concernée.

Sont exclus de toute indemnisation les dommages indirects ou immatériels, notamment : perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfices, perte de données, perte de clientèle, préjudice commercial ou atteinte à l'image.

13.5 – Nature des contenus fournis

Les formations, supports pédagogiques et informations diffusés par AEcademy relèvent de l'information pédagogique et documentaire. Ils ne constituent en aucun cas un conseil juridique, fiscal, social ou comptable personnalisé.

AEcademy s'efforce de mettre à jour régulièrement ses contenus et supports de formation. Toutefois, compte tenu de l'évolution constante des textes législatifs et réglementaires, il est possible que certaines informations diffusées deviennent obsolètes ou ne reflètent pas la situation la plus récente.

En conséquence, AEcademy ne saurait être tenue responsable d'une mauvaise interprétation, d'une utilisation inappropriée des supports ou d'un choix professionnel,

stratégique ou financier effectué par le Stagiaire ou le Client sur la base des contenus fournis.

13.6 – Liens hypertextes et contenus tiers

Le site internet www.aecademy.fr peut contenir des liens vers des sites tiers. AEcademy décline toute responsabilité quant aux contenus, services ou données proposés par ces sites. L'utilisation de ces liens relève de la seule responsabilité de l'Utilisateur.

13.7 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, épidémies, pandémies, grèves, conflits sociaux, actes de terrorisme, guerres, cyberattaques, pannes généralisées d'Internet ou d'électricité, hospitalisation ou décès d'un intervenant clé.

Pendant la durée de l'événement, les obligations affectées sont suspendues. La formation pourra être reportée, adaptée ou faire l'objet d'un avoir sans frais supplémentaires.

Article 14 – Réclamations et médiation

14.1 – Réclamations internes

Toute réclamation relative à l'exécution des prestations de formation doit être adressée par écrit à AEcademy :

- par courriel à : contact@aecademy.fr,
- ou par courrier postal à : AEcademy – 380 bd. Pierre Loti, 83130 La Garde.

AEcademy s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 5 jours ouvrés et à y apporter une réponse motivée dans un délai maximum de 30 (trente) jours calendaires à compter de sa réception.

14.2 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, tout Client particulier consommateur qui n'aurait pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation, ou n'aurait reçu aucune réponse, peut recourir gratuitement au dispositif de médiation de la consommation mis en place par AEcademy.

L'entité de médiation retenue est :

SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation :

- sur le site <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ;
- ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION – 27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

14.3 – Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (ODR)

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, le Client consommateur peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

14.4 – Litiges avec des Clients professionnels

Pour les Clients professionnels (entreprises, indépendants, associations), tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV qui ne pourrait être résolu à l'amiable relève de la compétence exclusive des juridictions du ressort du siège social d'AEcademy, conformément à l'Article 15.

Article 15 – Loi applicable et juridiction compétente

15.1 – Loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont régies par le droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

15.2 – Compétence juridictionnelle

En cas de litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV, et après tentative de résolution amiable (cf. Article 14 – Réclamations et médiation), la juridiction compétente sera déterminée conformément aux règles de droit commun :

- pour les Clients particuliers consommateurs, compétence des tribunaux français territorialement compétents en application du Code de la consommation et du Code de procédure civile,
- pour les Clients professionnels (entreprises, indépendants, associations), compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social d'AEcademy.

15.3 – Clause de sauvegarde

La nullité d'une stipulation des présentes CGV n'emporte pas nullité de l'ensemble des dispositions, lesquelles demeureront pleinement applicables.

Article 16 – Intégralité du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, avec les Conditions Particulières (convention de formation, contrat de formation professionnelle, devis ou proposition commerciale signée, ainsi que, le cas échéant, les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme Mon Compte Formation), l'intégralité de l'accord contractuel entre les Parties.

Elles prévalent sur tout autre document, accord verbal ou écrit, antérieur ou postérieur ayant le même objet, sauf accord écrit exprès signé par AEcademy.

Les parties conviennent que l'ensemble des échanges électroniques, documents contractuels, factures, attestations et certificats transmis par voie électronique (email, plateforme, espace personnel) ont la même valeur probante que des documents papier. AEcademy procède à ce titre à l'archivage électronique sécurisé des contrats, conventions et pièces justificatives, pouvant être produits à titre de preuve en cas de litige.

Si une stipulation des présentes venait à être déclarée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres stipulations, qui conserveront leur plein effet.

Aucune tolérance ou renonciation d'AEcademy à se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes CGV, ne saurait être interprétée comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

en application des articles L.221-18 à L.221-28 et R.221-1 du Code de la consommation

(à compléter et envoyer par mail à contact@aecademy.fr uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Je soussigné Mme / M. (rayer la mention inutile) _____,

demeurant _____,

vous notifie par la présente ma rétractation portant sur le contrat ci-dessous :

- Intitulé de la formation : _____
- Date de signature du contrat : _____

☐ Je demande l'annulation totale du contrat de formation.

☐ Je demande le remboursement des sommes déjà versées.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Signature du stagiaire :

FORMULAIRE DE RENONCIATION EXPRESSE AU DROIT DE RÉTRACTATION

en application de l'article L.221-25 du Code de la consommation

(à compléter et envoyer par mail à contact@aecademy.fr uniquement si vous souhaitez démarrer votre formation avant l'expiration du délai légal de rétractation prévu par le code de la consommation)

Je soussigné Mme / M. (rayer la mention inutile) _____,

demeurant _____,

déclare avoir pris connaissance de mon droit de rétractation de 14 jours prévu aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Je demande expressément à AEcademy que l'exécution de la formation suivante :

- Intitulé de la formation : _____
- Date de signature du contrat : _____

débute avant l'expiration du délai légal de rétractation.

Je reconnais qu'en sollicitant ce démarrage anticipé, je renonce expressément à mon droit de rétractation, et que les prestations fournies seront dues, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation.

Fait à _____, le ____/____/____.

Signature du stagiaire :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Mis à jour le 20/08/2025)

Préambule

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) AECADEMY, au capital social de 1 000 €, immatriculée au R.C.S de Toulon sous le numéro SIRET 910 328 426 00010, est un organisme de formation professionnelle indépendant dont le siège social est situé au 380 boulevard Pierre Loti – 83130 La Garde.

La société AECADEMY sera ci-après dénommée « AECADEMY » ou « l'Organisme de formation ».

Les prestations de formation professionnelle continue proposées par AECADEMY seront ci-après dénommées « Formations ». Cette dénomination figure également dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) accessibles sur le site internet www.aecademy.fr.

Les personnes inscrites et bénéficiant de ces Formations seront ci-après dénommées « Stagiaires ».

Il est précisé que le présent règlement intérieur s'applique en complément des CGU. En cas de contradiction entre une disposition des CGU et une disposition du présent règlement, ce dernier prévaut, conformément aux dispositions légales relatives à la formation professionnelle continue.

Conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, l'identité des responsables légaux et pédagogiques de l'Organisme est la suivante :

- M. Thomas Vermeule
- M. Lucas Navelier

(ci-après dénommés les « Responsables de l'Organisme de formation »).

Le présent règlement intérieur fixe, comme l'exige la réglementation, les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la discipline et au respect des droits et obligations des stagiaires.

Il est établi en application des articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail, et vise à assurer le bon déroulement des Formations.

Article 1 : Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les « Stagiaires » participant à une « Formation » organisée par l'« Organisme de formation ».

Article 2 : Hygiène et sécurité

Dans le cadre des formations organisées à distance, chaque stagiaire est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres au lieu où il suit la formation (domicile, locaux de l'entreprise, espace de coworking, etc.). Le stagiaire est également responsable du bon usage de son matériel informatique et de sa connexion internet, et doit veiller à appliquer les règles élémentaires de sécurité informatique (connexion sécurisée, confidentialité des identifiants).

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable des incidents ou accidents survenus à distance pendant les heures de formation, notamment ceux liés à l'utilisation du matériel informatique, d'internet ou de l'environnement de travail du stagiaire.

Dans le cas où la formation se déroulerait en présentiel, les stagiaires s'engagent à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité propres au lieu d'accueil de la formation (notamment consignes d'évacuation, interdiction de fumer en dehors des zones autorisées, interdiction d'introduire de l'alcool, des substances illicites ou des objets dangereux) ainsi que le règlement intérieur du site qui les reçoit.

De manière générale, l'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable des accidents ou dommages liés au non-respect de ces règles. Le non-respect des dispositions du présent article pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires, conformément au présent règlement intérieur.

Article 3 : Comportement, égalité et non-discrimination

Il est demandé à tous les « Stagiaires » d'adopter un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et de bonne conduite, afin d'assurer le bon déroulement des formations.

L'Organisme de formation promeut l'égalité des chances et interdit strictement toute forme de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, de propos ou comportements à caractère raciste, sexiste, homophobe, religieux ou politique inapproprié, ou portant atteinte à la dignité d'autrui.

Tout propos ou comportement inapproprié, sur quelque support de la formation (plateforme e-learning, échanges écrits, oraux ou visio), pourra entraîner des mesures disciplinaires, allant jusqu'à l'exclusion définitive de la formation, sans remboursement des frais engagés.

Article 4 : Accès aux formations

L'accès aux formations organisées par l'Organisme de formation peut se faire selon trois modalités :

1. En distanciel synchrone (visioconférence) :

- Les sessions se déroulent via la plateforme ZOOM, Google Meet (ou tout autre outil de visioconférence précisé par l'Organisme).
- Les identifiants de connexion sont transmis au stagiaire avant la formation.
- Ces identifiants sont strictement personnels et confidentiels, et ne doivent en aucun cas être partagés ou utilisés par une tierce personne.

2. En distanciel asynchrone (e-learning) :

- L'accès aux modules en ligne se fait via la plateforme pédagogique mise en place par l'Organisme ou un partenaire externe.
- Chaque stagiaire dispose d'un compte personnel, protégé par un mot de passe.
- Le stagiaire s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation de la plateforme et à ne pas partager ses accès.

3. En présentiel :

- Les sessions peuvent se dérouler dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans un local loué à cet effet.
- Dans ce cas, les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil, en plus du présent règlement intérieur.

Dans toutes les modalités, l'Organisme de formation veille à garantir l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap, en lien avec le référent handicap.

Article 5 : Horaires

Les modalités de suivi des formations dépendent du format pédagogique retenu :

1. Modules e-learning (asynchrones) :

- Les modules en ligne sont accessibles 7j/7, 24h/24 via la plateforme dédiée.
- Les stagiaires organisent librement leur temps d'apprentissage, sous réserve de respecter la durée globale de formation prévue et les délais fixés par le calendrier contractuel.

- L'assiduité est vérifiée par les connexions à la plateforme, le suivi de progression et la réalisation des activités pédagogiques prévues.
- Les rapports de connexion et de progression générés par la plateforme font foi et tiennent lieu d'émargement numérique officiel.

2. Rendez-vous individuels ou collectifs en visioconférence :

- Les entretiens pédagogiques et ateliers en visio sont planifiés en accord avec le stagiaire au moment de l'inscription ou en cours de formation.
- En cas d'empêchement, le stagiaire doit prévenir l'Organisme de formation au moins 7 jours ouvrés à l'avance par mail (contact@aecademy.fr).
- En cas d'absence ou de retard imprévu, le stagiaire doit en informer l'Organisme dans les plus brefs délais par mail. Un justificatif pourra être demandé.
- L'assiduité est contrôlée par une feuille d'émargement manuscrite, un émargement électronique ou par la liste de présence signée en ligne au début de chaque rendez-vous.

3. Sessions en présentiel (le cas échéant) :

- Si une formation se déroule en présentiel, les horaires sont communiqués par convocation ou programme transmis avant le démarrage.
- Les stagiaires sont tenus de signer une feuille d'émargement par demi-journée.

4. Dispositions générales :

- Les documents justifiant l'assiduité (émargements, rapports de connexion, listes de présence) sont conservés par l'Organisme comme pièces officielles permettant d'attester du suivi effectif de la formation.
- L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable du fait que le stagiaire n'ait pas bénéficié des enseignements prévus en raison de son absence ou de son retard.
- Le non-respect répété des engagements d'assiduité pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires prévues à l'article 6 du présent règlement.

Article 6 : Sanctions et procédure disciplinaire

6.1. Sanctions applicables

Tout manquement du « Stagiaire » aux dispositions du présent règlement intérieur ou tout agissement considéré comme fautif pourra donner lieu à une sanction disciplinaire prononcée par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant.

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prises, en fonction de la gravité des faits, sont les suivantes :

- Avertissement oral,
- Avertissement écrit,
- Exclusion temporaire de la formation,
- Exclusion définitive de la formation.

L'exclusion définitive est notifiée par décision motivée et fait l'objet d'un procès-verbal d'exclusion conservé dans le dossier du stagiaire. Cette exclusion ne donne lieu à aucun remboursement des frais pédagogiques engagés, sauf décision expresse et exceptionnelle de l'Organisme.

6.2. Procédure disciplinaire

Conformément aux articles R.6352-3 à R.6352-8 du Code du travail, aucune sanction ne peut être infligée sans que le stagiaire ait été informé au préalable des faits qui lui sont reprochés et sans qu'il ait été mis en mesure de présenter ses explications.

La procédure est la suivante :

Information préalable : le stagiaire est informé par écrit des faits qui lui sont reprochés.

1. Convocation à entretien :

- Lorsque la sanction envisagée est l'exclusion (temporaire ou définitive), le stagiaire est convoqué par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre contre décharge, ou par courrier électronique avec accusé de réception.
- La convocation précise l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, ainsi que la possibilité pour le stagiaire de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme).
- Un délai minimum de 5 jours ouvrés est respecté entre la convocation et l'entretien.

2. Entretien disciplinaire : au cours de l'entretien, le responsable expose les faits reprochés et la sanction envisagée, puis recueille les explications du stagiaire.

3. Notification de la sanction :

- La décision ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.
- Elle est communiquée par écrit et motivée, sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, lettre remise contre décharge, ou courrier électronique avec accusé de réception.

6.3. Garanties disciplinaires

- Aucune sanction ne peut être prononcée sans respect de la procédure ci-dessus.
- Les avertissements oraux ne nécessitent pas de procédure formelle mais doivent être proportionnés et consignés dans le dossier du stagiaire.
- Les documents relatifs aux sanctions sont conservés de manière confidentielle et supprimés au maximum 3 ans après leur émission.

Article 7 : Confidentialité des contenus pédagogiques

Les contenus pédagogiques mis à disposition des « Stagiaires » dans le cadre des formations (supports écrits, vidéos, modules e-learning, enregistrements, documents partagés, présentations, exercices, échanges en visioconférence, etc.) sont la propriété exclusive de l'Organisme de formation.

Toute reproduction, diffusion, captation, enregistrement ou partage, partiel ou total, de ces contenus est strictement interdit sans l'autorisation écrite et préalable de l'Organisme de formation.

Les identifiants de connexion aux plateformes pédagogiques et aux visioconférences sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers.

Le non-respect de ces dispositions constitue une faute susceptible de donner lieu à des sanctions disciplinaires, conformément à l'article 6 du présent règlement, et peut également entraîner des poursuites civiles et pénales pour violation des droits de propriété intellectuelle.

Article 8 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation et du suivi des formations, l'Organisme de formation est amené à collecter et traiter des données personnelles concernant les « Stagiaires » (nom, prénom, coordonnées, informations administratives, données de connexion à la plateforme e-learning, résultats pédagogiques, etc.).

Ces données sont utilisées exclusivement pour :

- l'inscription et la gestion administrative des formations,
- le suivi pédagogique des stagiaires,
- l'édition des attestations de fin de formation,
- la réalisation des obligations légales et réglementaires de l'Organisme.

Le traitement de ces données est effectué conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

Le responsable du traitement des données est : AECADEMY, 380 boulevard Pierre Loti 83130 La Garde, contact@aecademy.fr.

Le représentant de l'organisme à contacter pour toutes les questions relatives à la protection des données personnelles est M. Lucas NAVELIER.

Chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression de ses données. L'exercice de ces droits peut être demandé par courriel à l'adresse suivante : contact@aecademy.fr.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin de la formation, sauf dispositions légales particulières imposant une durée différente.

Tous les dossiers et documents administratifs relatifs à un stagiaire sont conservés de manière confidentielle et supprimés passé ce délai.

L'Organisme de formation met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données collectées.

Article 9 : Référent handicap et accessibilité

L'Organisme de formation s'engage à favoriser l'égalité d'accès à ses formations pour les personnes en situation de handicap.

À ce titre, un référent handicap est désigné afin d'accompagner les stagiaires concernés, d'identifier leurs besoins spécifiques et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les adaptations pédagogiques et organisationnelles nécessaires.

L'Organisme peut également, en cas de besoin, mobiliser son réseau de partenaires spécialisés afin de proposer des mesures de compensation appropriées.

Le référent handicap de l'Organisme est : M. Thomas VERMEULE - 07 76 08 55 76 - contact@aecademy.fr.

Tout stagiaire en situation de handicap est invité à prendre contact avec le référent handicap dès son inscription afin d'évaluer les aménagements possibles et de garantir les meilleures conditions de suivi de la formation.

Article 10 : Communication et entrée en vigueur du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 20 août 2025.

Il est remis ou mis à disposition de chaque stagiaire avant son inscription définitive et s'applique pendant toute la durée de l'action de formation.

En s'inscrivant à une formation organisée par l'Organisme, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter les dispositions.

Le règlement intérieur peut être mis à jour par l'Organisme de formation, notamment pour tenir compte d'évolutions légales, réglementaires, organisationnelles ou pédagogiques.

Toute nouvelle version est communiquée aux stagiaires avant son entrée en application.